

| | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222667-DE |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-7

ÉCONOMIE

ZA de Champfrévan : vente d'une parcelle à la société immobilière S2P (Arcoutils)

Vu la loi NOTRe du 07 août 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de notre politique d'ide à l'immobilier d'entreprise,

Vu notre règlement d'intervention approuvé lors du Conseil Communautaire du 23 juin 2021,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la demande de la société Immobilière S2P, entreprise Arcoutils d'acquérir la parcelle n° 113 B1 495 d'une contenance de 584 m² en vue d'étendre son bâtiment industriel actuel dans la zone artisanal de Champfrévan,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 02 septembre 2020 donnant délégation au bureau,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la vente de la parcelle n° 113 B1 495 d'une contenance de 584 m² située dans la zone artisanale de Champfrévan à Chassal-Molinges moyennant le prix de 3 504 € hors TVA sur marge,
- **ACTE** que le prix de revient de cette parcelle est de 10.18 € au m² hors TVA soit un montant de 5 945.12 €,

- **DECIDE** après examen de soutenir par sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprise ce projet,
- **FIXE** le montant de l'aide à l'immobilier à 2 441.12 €,
- **VALIDE** la refacturation du bornage à l'entreprise moyennant le prix de 1 191.60 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222668-DE |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-8

ÉCONOMIE

Centre de compétence : validation du plan de financement et des demandes de subventions

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 11/6-1 en date du 27 octobre 2021, portant le projet d'acquisition et de rénovation du centre de compétence, anciennement entreprise Cortinavis,

Vu la nécessité de réaliser des travaux au centre de compétences,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous,



| Dépenses | Montant HT | Recettes | Taux | Montant HT |
|--------------------------------|---------------------|-----------------|--------------|-----------------------|
| Acquisition du bâtiment | 410 000.00 € | État - DETR | 40% | 401 788.39 € |
| Travaux | | Région BFC | 40 % | 401 788.39 € |
| Bureaux | 197 690.00 € | Autofinancement | 20 % | 200 894.19 € |
| Ateliers | 273 600.00 € | TOTAL | 100 % | 1 004 470.98 € |
| Extérieur | 37 900.00 € | | | |
| Frais d'études | | | | |
| Honoraires architecte | 45 827.10 € | | | |
| Assurance architecte | 2 826.03 € | | | |
| Honoraire OPC | 7 637.85 € | | | |
| BET structure provision | 4 500.00 € | | | |
| BET fluides provision | 8 000.00 € | | | |
| Contrôleur technique provision | 3 800.00 € | | | |
| Coordonnateur SPS provision | 3 600.00 € | | | |
| Géomètre provision | 9 090.00 € | | | |
| TOTAL | 1 004 470.98 | | | |

- **SOLLICITE** les financements de l'État et de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|--|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Publié le |
| | | | | | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222669-DE |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Date et lieu de la séance | | | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | |   |
| | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-9

ÉCONOMIE

Centre de compétence : validation de la maîtrise d'œuvre

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 attribuant compétence en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 11/6-1 en date du 27 octobre 2021, portant le projet d'acquisition et de rénovation du centre de compétence, anciennement entreprise Cortinovis,

Vu la nécessité de réaliser des travaux au centre de compétences,

Vu la proposition du cabinet d'architecte URBAN 3A,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** le devis du cabinet d'architecte URBAN 3A d'un montant de 45 827.10 € HT soit 54 992.52 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|--|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Publié le |
| | | | | | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG202226610-DE |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Date et lieu de la séance | | | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | |   |
| | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-10

ÉCONOMIE

Centre de Compétences : relevés topographiques

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu les travaux à réaliser au centre de compétence,

Vu la nécessité d'obtenir des relevés topographiques intérieurs et extérieurs,

Vu la proposition de l'entreprise Pruniaux Guiller pour un montant de 9 090 € HT soit 10 908 € TTC,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les devis de l'entreprise Pruniaux Guiller pour un montant de 9 090 € HT soit 10 908 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG202226611-DE |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-11

ÉCONOMIE

Aide à l'Immobilier d'Entreprise : SCI la Vie Folle

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la politique d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération n° 17/6-3 du 23 mars 2022 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la demande de la SCI la Vie Folle dans le cadre de son projet d'extension d'un bâtiment industriel,

Vu la délibération n° 8/6-1 du Conseil Communautaire du 28 avril 2021 actant une aide à l'immobilier d'entreprise au profit de la SCI la Vie Folle d'une montant de 50 000 €,

Vu le montant réel des travaux éligibles s'élevant à 459 999.26 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- **VALIDE** une aide à l'immobilier d'entreprise de 41 813.93 € au profit de la SCI la Vie Folle au titre de l'investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222671-DE |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Candidature à un Projet Partenarial d'Aménagement

Vu les statuts de la Communauté de communes,

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a introduit une nouvelle forme de contrat entre l'Etat, l'intercommunalité et les acteurs locaux, le projet partenarial d'aménagement (PPA), afin de favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement,

Dans la continuité du programme Petites Villes de Demain (PVD), l'état propose à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, à la ville de Saint-Claude et au bailleur social La Maison pour Tous de candidater pour la signature d'un PPA de « préfiguration » permettant de définir la programmation urbaine et le bilan économique prévisionnel pour des projets d'aménagement identifié à Saint-Claude sur les secteurs suivant :

- Le quartier de Chabot suite à la destruction des tours et aux projets d'aménagements potentiels sur ce secteur : Maison de l'UDAF, Maison multi-accueil (crèche, foyer personnes âgées, antenne du Centre social)
- Le quartier des Avignonnets et les projets à définir suite à la destruction des tours
- Le secteur de la Cathédrale et l'aménagement de cette rupture créée par la départementale
- Les liaisons entre quartiers et centre-ville ainsi que les nombreux escaliers à mettre en valeur

Considérant que ce Projet Partenarial d'Aménagement est une opportunité pour le territoire car il permet de fixer une vision d'aménagement à long terme sur la ville-centre pour renforcer son attractivité,

La Communauté de Communes doit être signataire de la convention. Elle n'a pas d'obligation de porter des actions et de s'engager financièrement mais doit participer à la gouvernance du PPA notamment en pouvant mutualisant le pilotage avec celui du programme PVD,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **CONFIRME** son engagement pour candidater au Projet Partenarial d'Aménagement aux côtés de la ville de Saint-Claude et de la Maison pour Tous,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222672-DE |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/7-2

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Politique santé incitative - Axe 3 - Allocations étudiants en santé du territoire : demande de Hugo PUVELAND

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 7-3 « Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics »

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°14/7-1 du 13 avril 2022 relative à la Politique Incitative Santé,

Vu la demande d'accompagnement de M. Hugo PUVELAND,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 6 000 € par année d'étude,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222673-DE |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/7-3

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Politique santé incitative - Axe 3 - Allocations étudiants en santé du territoire : demande de Manon VUILLAUME

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 7-3 « Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics »

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°14/7-1 du 13 avril 2022 relative à la Politique Incitative Santé,

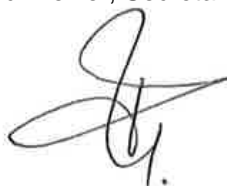
Vu la demande d'accompagnement de Mme Manon VUILLAUME,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 6 000 € par année d'étude,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Publié le |
| | | | | | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222681-DE |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Date et lieu de la séance | | | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | |   |
| | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/8-1

SPANC

SPANC : modification du règlement intérieur

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 7-5 relatif à l'assainissement non collectif,

Vu le règlement intérieur adopté par le bureau communautaire en date du 17 janvier 2018,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°10/8-1 du 21 juillet 2021,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à l'article 10.3 « Mise en œuvre de l'avis du SPANC » et à l'article 13.2 « Périodicité du contrôle »

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 septembre 2020 donnant délégation au bureau communautaire pour adopter les règlements intérieurs des différents services communautaires,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le règlement intérieur du SPANC joint en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Publié le ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222691-DE |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/9-1

PATRIMOINE / BATIMENTS

Réhabilitation du bâtiment Carnot : allotissement des offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché lancé pour la réhabilitation du bâtiment Carnot,

Vu les offres reçues,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 décembre 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)



- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 6 « Métallerie » : entreprises BAVOYSI sise 100, rue Alfred et Maurice Bouvet – 39300 Champagnole pour un montant de 132 479.96 € HT soit 158 975.95 € TTC,
- Lot 10 « Chape-Carrelage-Faïence » : entreprise SCHIAVONE sise 1134, route de Chilly – 39570 Messia-sur-Sorne pour un montant de 17 387 € HT soit 20 964.40 € TTC,
- Lot 11 « Sols souples » : entreprise PEINTURE COLOR – POULAIN sise 39, rue du Curé Marquis – 39170 Coteaux du Lizon pour un montant de 50 064.10 € HT soit 60 076.92 € TTC,

- Lot 14 « Électricité-Courants Faibles » : entreprise SCEB sise 6, rue du Plan du Moulin – 39206 Saint-Claude pour un montant de 170 800.76 € HT soit 204 960.91 € TTC,
- **DECIDE** de demander une analyse complémentaire pour les lots suivants :
 - Lot 2 « Terrassement-VRD »
 - Lot 3 « Démolition-Maçonnerie »
 - Lot 5 « Façades-ITE
 - Lot 9 « Cloisons-Peintures-Isolations »
 - Lot 15 « Ascenseur »
- **DECIDE** d'abandonner la procédure pour les lots suivants :
 - Lot 8 « Menuiseries intérieures bois »
 - Lot 12 « Plomberie-Sanitaires »
 - Lot 13 « Chauffage-Ventilation »
- **DECIDE** d'annuler les offres pour les lots suivants :
 - Lot 1 « Désamiantage »
 - Lot 4 « Charpente-Couverture-Bac Acier »
 - Lot 7 « Menuiseries extérieures mixtes bois-aluminium »
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|---|----------------------------------|-----------|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | | | |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Reçu en préfecture le 19/12/2022 | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | <i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i> | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | |  |  | | |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-1

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de La Pesse

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

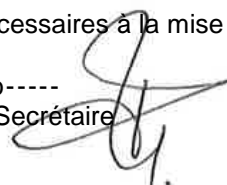
Vu la sollicitation de la commune de la Pesse pour un projet d'aménagement des logements du bâtiment la Fruitière pour un montant de 52 270 € HT,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 4 181.60 € à la commune de La Pesse, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222662-DE |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-2

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Villard Saint Sauveur

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

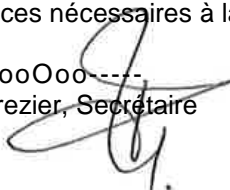
Vu la sollicitation de la commune de Villard-Saint-Sauveur pour des travaux de réhabilitation d'un appartement communal pour un montant de 29 276.08 €,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 2 342.09 € à la commune de Villard-Saint-Sauveur, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|---|----------------------------------|-----------|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | | | |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Reçu en préfecture le 19/12/2022 | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | <i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i> | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | |  |  | | |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-3-1

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Choux - travaux au cimetière communal

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

Vu la sollicitation de la commune de Choux pour des travaux à effectuer au cimetière communal pour un montant de 14 402.50 € HT,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 1 152 € à la commune de Choux, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | Publié le |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-3-2

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Choux - sécurisation des escaliers de l'église.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

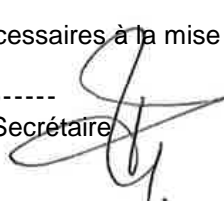
Vu la sollicitation de la commune de Choux pour des travaux de sécurisation des escaliers de l'église pour un montant de 19 303.09 € HT,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 1 544 € à la commune de Choux, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|---|----------------------------------|-----------|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | | | |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Reçu en préfecture le 19/12/2022 | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | <i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i> | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | |  |  | | |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-3-3

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Choux - sécurisation du chemin du Cuchet

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

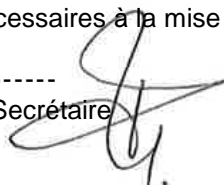
Vu la sollicitation de la commune de Choux pour sécurisation du chemin du Cuchet pour un montant de 6 090 € HT,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 487 € à la commune de Choux, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG202226641-DE |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-4-1

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Bellecombe - implantation de poteaux incendie

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

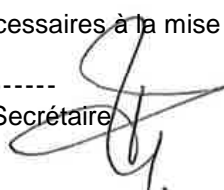
Vu la sollicitation de la commune de Bellecombe pour l'implantation de poteaux incendie pour un montant de 31 806.75 € HT,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 2 544 € à la commune de Bellecombe, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221214-HJSC202226642C-DE |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-4-2

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Bellecombe - acquisition d'une fraise à neige

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

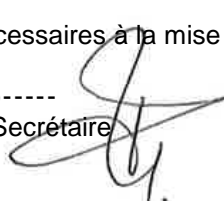
Vu la sollicitation de la commune de Bellecombe pour l'acquisition d'une fraise à neige pour un montant de 22 200 € HT,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 1 776 € à la commune de Bellecombe, sous réserve de l'éligibilité du dossier par le Département.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|---|----------------------------------|-----------|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | | | |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Reçu en préfecture le 19/12/2022 | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | <i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i> | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | |  |  | | |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-4-3

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Bellecombe - isolation d'un bâtiment communal

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

Vu la sollicitation de la commune de Bellecombe pour l'isolation d'un bâtiment communal pour un montant de 44 731.92 € HT,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 21/6-3 du Bureau Communautaire du 07 septembre 2022.
- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 3 578.55 € à la commune de Bellecombe, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG202226643-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Roland Frazier, Secrétaire

| | | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|---|--|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 | |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Publié le | |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222665-DE | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> | |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-5

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Septmoncel-Les Molunes

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

Vu la sollicitation de la commune de Septmoncel-Les Molunes pour la mise en sécurité à l'accès de la salle des fêtes pour un montant de 23 716.30 € HT,

Le Président étant concerné par le sujet ne prend pas part au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 1 897.30 € à la commune de Septmoncel-Les Molunes, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222665-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Roland Frezier, Secrétaire

| | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG20222666-DE |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/6-6

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Larrivoire

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la Création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

Vu la sollicitation de la commune de Larrivoire pour la réfection du réservoir d'eau du hameau de Samiat pour un montant de 22 814 € HT,

Anne-Christine Donze étant concernée par le sujet ne prend pas part au vote,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 1 825.12 € à la commune de Larrivoire, sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Département.

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|---|----------------------------------|-----------|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | | | |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Reçu en préfecture le 19/12/2022 | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | <i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i> | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | |  |  | | |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/10-5

TOURISME

Office de tourisme : ESF – approbation de la convention de mise à disposition de personnel

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 relatif aux équipements touristiques,

Afin d'assurer une présence régulière et une prestation de qualité, l'ESF sollicite chaque année le bureau d'informations de l'Office de Tourisme de LAJOUX et de La PESSE pour répondre aux demandes d'informations des usagers concernant les activités de l'ESF et également assurer la communication des cours de ski, en accueil physique et téléphonique,

Considérant qu'il convient de définir les droits et devoirs de chacune des parties dans le cadre de la mise à disposition de personnel et de locaux par l'Office de Tourisme et de l'ESF,

Vu le nombre d'heures pris en charge par le personnel de l'Office de Tourisme à hauteur de 442h à raison de 18 €/heure,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour la saison hivernale 2022/2023,
- **ACTE** que l'ESF devra s'acquitter de la somme de 7 956 € pour la mise à disposition du personnel,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | Publié le |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |
| | | | | | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG202226106-DE |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/10-6

TOURISME

ASF : horaires

L'atelier des savoir-faire, étant sous forme de régie à autonomie financière, ne dispose pas de personnalité morale, ainsi il appartient à la communauté de communes de fixer les horaires pour cette structure,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 9 novembre 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les horaires d'ouverture suivants :
 - o Pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones confondues)
Du mardi au samedi de 13h30 à 18h00
 - o Mai, Juin, septembre et décembre :
Du mardi au samedi de 13h30 à 18h00
 - o Juillet et août :
Du lundi au dimanche de 10 heures à 13 heures et 14 heures à 18heures 30.
- **ACTE** que la structure sera ouverte aux groupes sur réservation toute l'année exceptée les dimanches où elle est fermée au public (ouverture le dimanche uniquement en juillet et août).
- **ACTE** que l'ASF sera fermé chaque année les :
 - o 1^{er} janvier
 - o 1^{er} mai



- 25 décembre
- Les lundis de Pâques
- Les lundis de Pentecôte
- Le 11 novembre

- **ACTE** que des ouvertures et fermetures exceptionnelles pourront être demandées et seront validées par le Conseil d'exploitation après examen,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG202226107-DE |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/10-7

TOURISME

ASF : tarifs

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération n°3/3-1 du 2 septembre 2020 donnant délégation au bureau communautaire pour fixer les tarifs de l'ensemble des services communautaires,

L'atelier des savoir-faire, étant sous forme de régie à autonomie financière, ne dispose pas de personnalité morale, ainsi il appartient à la communauté de communes de fixer les tarifs,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Atelier des savoir-faire en date du 9 novembre 2023,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

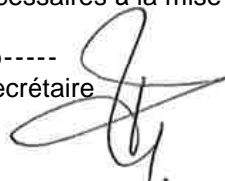
- **VALIDE** les tarifs ci-dessous :



| CATEGORIE DE TARIFS | TARIFS |
|---|--|
| Adulte individuel | 6 € |
| Enfant (6-18 ans) individuel | 4 € |
| Tarif réduit (chômeur, étudiant, handicapé, Pass musée) | 5 € |
| Familles : 2 adultes et au moins 1 enfant de + de 6 ans. Gratuité à partir du 2 ^{ème} enfant. | 16 € |
| Carte abonnement individuelle (1 an) | 10 € |
| Enfant de moins de 6 ans | Gratuit |
| Scolaires communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, membres ATC, élèves et enseignants lycées techniques partenaires | Gratuit |
| Carte avantage jeunes sur présentation de la carte | Gratuit |
| Pass'malin jura Tourisme Sur présentation du livret | 1 entrée gratuite valeur 6 € |
| Offre promotionnelle C.E. (achat minimum de 30 entrées) | 5 € |
| Entrée dans le cadre d'une convention de partenariat avec structure touristique (individuel ou groupe) | Adulte 5 € Enfant 3 € |
| Visite guidée pour individuel | Adulte 7 € Tarif réduit 6 € Enfant 4,50 € |
| GROUPE A PARTIR DE 10 PERSONNES | |
| Adultes en groupe avec visite guidée sans démonstration | 6 € |
| Adultes en groupe avec visite guidée et avec démonstration | 6 € (+ forfait de 50 € pour la démo jusqu'à 60 pers). |
| Adultes en groupe sans visite guidée | 5 € |
| Enfants groupes | 3 € |
| ANIMATION | |
| Atelier enfants individuels | 10 € |
| Atelier groupe | 10 € |
| PASS | |
| Pass annuel Fab lab | 20 € /famille |
| Pass annuel artisan | 40 € |

- **PROPOSE** au public en période d'ouverture une visite guidée pour les individuels tous les mercredis à 15 heures,
- **APPROUVE** la gratuité d'accès pour ces trois évènements : les z'artisanales au mois de juillet et au mois d'août ainsi qu'au mois de décembre pour les ateliers en fête des artisans,
- **DONNE** délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer un tarif,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|---|----------------------------------|-----------|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | | | |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Reçu en préfecture le 19/12/2022 | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | <i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i> | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | |  |  | | |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/12-1

CULTURE

Conservatoire de musique : approbation de la convention avec l'IME/SESSAD

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu les ateliers de pratique instrumentale proposés aux enfants et adolescents placés sous tutelle éducative de l'IME et du SESSAD Juralliance de Saint-Claude,

Considérant qu'une convention est nécessaire pour définir les obligations de chacune des parties,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée et ce pour la durée du mandat, toute modification se fera par voie d'avenant,
- **ACTE** que les frais d'adhésion au conservatoire de 15 € sont pris en charge par l'IME et le SESSAD
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|---|----------------------------------|-----------|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | | | |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Reçu en préfecture le 19/12/2022 | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | <i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i> | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | |  |  | | |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/12-2

CULTURE

Conservatoire de musique : approbation de l'avenant n°1 à la convention avec l'APEI

Vu les statuts de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article concernant les équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu l'atelier de pratique vocale et instrumentale aux adultes accompagnés par les établissements du pôle adulte handicap Juralliance de Saint-Claude,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°16/12-3 du 16 février 2022,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 proposé et ce pour la durée du mandat,
- **ACTE** que les frais d'adhésion au conservatoire de 15 € sont pris en charge par l'APEI,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | | |
|--|---|--|----------|---------|--|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | <i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i> | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | |  |  |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/10-1

| |
|----------|
| TOURISME |
|----------|

Mur de soutènement de la voie communale n°9bis de la Chapelle à Saint-Romain : avenant n°1 à la convention entre la CCHJSC et la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 -Equipements touristique attribuant compétence pour mener les études des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes,

Vu l'effondrement d'une partie du mur de soutènement de la voie communale n°9bis de la Chapelle à Saint-Romain situé à LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE survenu en juillet 2022,

Vu la nécessité d'engager des travaux de réfection du mur de soutènement,

Vu la nécessité d'inclure ces travaux dans le projet d'aménagement et de valorisation du site de la Chapelle Saint-Romain situé sur la commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE et porté par la CCHJSC,

Vu la convention du 05 octobre 2022 pour compte tiers entre la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et la Commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE concernant la réparation du mur de soutènement de la voie communale n°9bis de la Chapelle à Saint-Romain,

Vu l'article 4 de la convention qui stipule qu'un avenant sera établi à la suite de la consultation aux entreprises afin de fixer le montant des travaux,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant proposé d'un montant de 12 331 € HT soit 14 797.20 € TTC,
- **PRECISE** que les autres clauses de la convention initiale sont inchangées,

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG202226101-DE

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG202226102-DE |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/10-2

TOURISME

Office de Tourisme : validation des tarifs excursions Ligne des Hirondelles 2023

Vu les articles R. 133-1 et R. 133-10 du Code du Tourisme,

Après rencontres et échanges avec l'Office de tourisme de Dole et la SNCF ainsi que les restaurateurs de Dole,

Vu les augmentations de prix prévues sur les prestations comprises (billets SNCF, pots d'accueil, repas),

Vu la nécessité de mettre à jour les tarifs de la prestation de La Ligne des Hirondelles,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessous pour des départs assurés à partir de 20 personnes minimums :
 - o 76 € par adulte
 - o 37 € par enfant (4 à 12 ans)
 - o 10 € par bambin (- de 4 ans)
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | | | | |
|---|---|--|----------|---------|--|---|----------------------------------|-----------|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 | | | |
| | | En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Reçu en préfecture le 19/12/2022 | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | <i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i> | | | |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | |  |  | | |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/10-3

TOURISME

Office de Tourisme : approbation de la convention avec SNCF pour les excursions Ligne des Hirondelles 2023

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs aux équipements touristiques,

Pour la gestion du produit touristique La Ligne des Hirondelles, la convention avec la SNCF « Ligne des Hirondelles – Découvertes Ferroviaires Saint-Claude/Dole » définit les modalités de gestion, de réservations et de facturations des trains mis à disposition par la SNCF pour ce produit. Cette convention fixe également les dates et conditions des voyages organisés.

Vu l'intérêt de travailler en partenariat sur la promotion du territoire, dans un bon esprit de collaboration,

Vu les engagements mis en place entre la SNCF et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

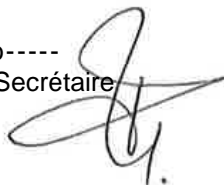
Vu la nécessité de conventionner avec la SNCF afin de fixer les obligations de chacune des parties,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée pour l'année 2023,
- **RAPPELLE** que ce partenariat est un atout pour l'économie locale, tant pour les musées que les restaurateurs,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



| | | | | | |
|---|----------|--|----------|---------|---|
| MEMBRES | | DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE | | | Envoyé en préfecture le 19/12/2022 |
| | | | | | Reçu en préfecture le 19/12/2022 |
| En exercice | Présents | Excusés | Pouvoirs | Absents | Publié le |
| 15 | 9 | 6 | 2 | 0 | ID : 039-200026573-20221214-HJSCSG202226104-DE |
| Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire | | Date et lieu de la séance | | | <i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i> |
| | | MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE | | | |

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°26/10-4

TOURISME

Office de tourisme : création d'un site internet de destination Haut-Jura Saint-Claude

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs aux équipements touristiques,

Vu la décision du Président 40-2022 du 18 octobre 2022 approuvant le plan de financement et la demande de subvention au titre du FNADT pour la création d'outils visant à l'amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique,

Vu la proposition du Comité Régional du Tourisme de Bourgogne-Franche-Comté d'adhérer à « La fabrique à sites », plateforme de développement de site Internet,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'adhérer à « La Fabrique à sites » pour un montant de 2 000 € TTC par an, et ce pour la durée du mandat,
- **APPROUVE** les conditions générales d'utilisation de « La Fabrique à sites »,
- **DECIDE** de retenir « La Fabrique à sites » pour la création du site Internet pour un montant de 11 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

